

Pôle d'échanges d'Antibes



Concertation publique

du 2 au 26 novembre 2010

Exprimez-vous, votre avis est important!

www.pdu-casa.fr

Pour une mobilité ouverte à tous

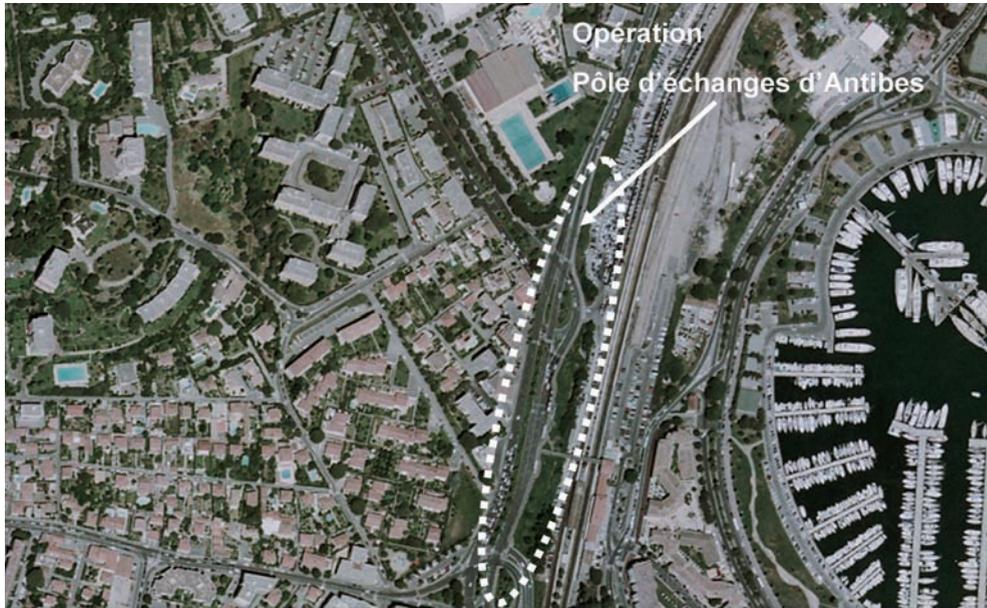
et respectueuse de notre qualité de vie

■ **Qu'est-ce qu'un pôle d'échanges ?**

Un pôle d'échanges permet des connexions faciles et directes entre différents modes de déplacements (marche, vélo, voiture, bus, train etc.) pour passer aisément de l'un à l'autre.

Pour la ville d'Antibes et la CASA, le pôle d'échanges permettra une meilleure articulation entre des trajets en train et en bus, à pieds et/ou à vélo.

■ **Périmètre de l'aménagement soumis à concertation**



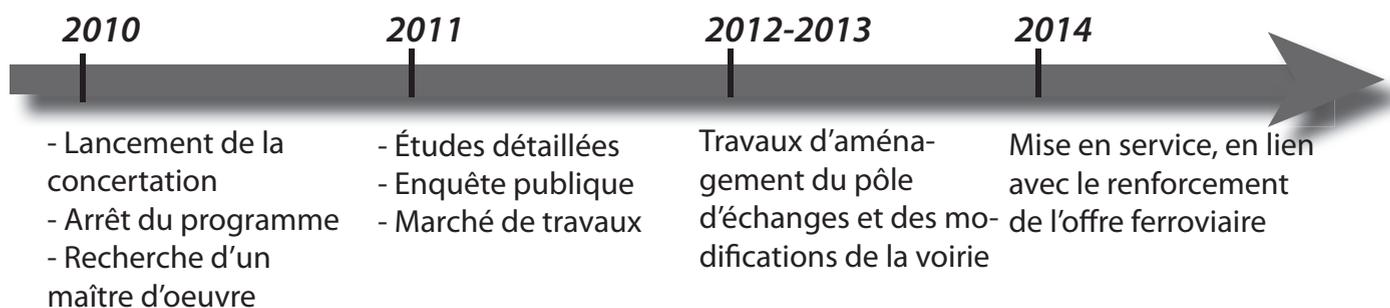
■ **Coût et financement du projet**

Le montant prévisionnel du projet est compris entre 14 et 16 millions d'euros HT.

Son financement sera assuré par :

- la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- l'État
- le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- le Conseil général des Alpes-Maritimes

■ **Calendrier prévisionnel**



Pour une mobilité ouverte à tous

et respectueuse de notre qualité de vie

5 objectifs forts au service des usagers :

- disposer d'un lieu d'échanges entre le réseau de bus et le réseau ferroviaire
- rendre lisible et attractif un des noeuds majeurs du réseau Envibus
- améliorer la sécurité, l'information et le confort pour les usagers des transports publics
- apporter un aménagement urbain valorisant pour la ville d'Antibes Juan-les-Pins
- faciliter la sortie du centre-ville en direction de Cannes



Du 2 au 26 novembre 2010, vous avez la parole sur ce projet de pôle d'échanges d'Antibes dans le cadre de la concertation publique. Exprimez-vous !

■ **Une concertation, pourquoi ?**

- Prendre connaissance du projet
- Enrichir le projet proposé
- Approfondir les questions relatives aux déplacements et aux travaux

■ **Comment s'informer sur le projet de pôle d'échanges ?**

- une exposition permanente en Mairie d'Antibes, à la Direction de l'Urbanisme, 21 rue Sade et au siège de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, 449 route des Crêtes, Les Genêts, Sophia Antipolis, de 9h à 12h et de 14h à 17h
- une réunion publique qui se tiendra le 10 novembre 2010 à 18h, à la Maison des Associations, chemin de Saint-Claude à Antibes
- sur le site internet www.pdu-casa.fr

■ **Comment donner son avis ?**

Des registres sont mis à disposition du public :

- en Mairie d'Antibes, à la Direction de l'Urbanisme, 21 rue Sade, de 9h à 12h et de 14h à 17h
- au siège de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, 449 route des Crêtes, Les Genêts à Sophia Antipolis, de 9h à 12h et de 14h à 17h
- sur le site internet www.pdu-casa.fr

■ **Et après la concertation ?**

Un document de restitution et d'explication sera rédigé à l'issue de la concertation publique. Vous y trouverez les décisions prises ainsi que les propositions retenues ou non, et pour quelles raisons.

Pour une mobilité ouverte à tous

et respectueuse de notre qualité de vie